

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2016

Convoqué le 3 février 2016

Présents : Mmes Corinne TORCHY, Laurence BUDIN, Virginie BREUIL, Chantal PREVOT, Alexandra MOUCHARD, Mrs Philippe BULTEAU, Franck MEUNIER, Franck LEROY, Etienne PERNOLLET, Cyril BREUIL, Marc DELAS, Rocco SASSONE

Secrétaire de séance : Mme Corinne TORCHY

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Mr Bulteau souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h33.
Signatures du CR du Conseil précédent.

Les délibérations :

1) Composition du conseil communautaire (n°2016_02_01)

Monsieur le Maire explique, que depuis les élections de Mars 2014 le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt est composé de 25 membres.

Suite à la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 et compte tenu des élections municipales qui vont être organisées avant 19 Avril 2016, la composition du conseil communautaire doit être revu et la Préfecture, à cette fin, a fait une proposition de droit commun :

Communes	Population municipale au 01/01/2016	Répartition actuelle caduque (pour mémoire)	A	B
			Nouvelle répartition sans accord	Répartition proposée Avec l'accord proposé
Vignoux/Barangeon	2143	9	9	9
Neuvy/Barangeon	1253	6	5	5
Nançay	888	4	4	4
Vouzeron	547	3	2	2
Saint-Laurent	464	3	2	2
Total	5295	25	22	22

Monsieur le Maire explique que chaque commune de la communauté doit se positionner, que certaines d'entre elles ont déjà pris leur délibération.

A réception des 5 délibérations par la préfecture, la date des élections de Vignoux pourra être fixée par Monsieur le Sous Préfet.

Le vote s'effectue à bulletin secret, suite à la demande de M. DELAS

Après dépouillement des bulletins, le résultat est de 12 l'accord local proposé.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de fixer le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt dans le cadre d'un nouvel accord local, conformément aux conditions posées par la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 ;
- FIXE, dans le cadre susvisé, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes des villages de la forêt, comme suit :

Communes	Population municipale au 01/01/2016	Nouvelle Répartition Avec l'accord
Vignoux/Barangeon	2143	9
Neuvy/Barangeon	1253	5
Nançay	888	4
Vouzeron	547	2
Saint-Laurent	464	2
Total	5295	22

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition à l'unanimité.

2) Avenant convention d'assistance technique pour la station d'épuration (n°2016_02_02)

L'arrêté du 21 juillet 2015 institue la création d'un cahier de vie du système d'assainissement de la Commune. Afin de se mettre en conformité avec cet arrêté, il est nécessaire de signer un avenant au contrat d'assistance technique de la station d'épuration avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cet avenant à l'unanimité, et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

3) Demande de subvention – Extension du réseau d'assainissement collectif impasse de la république

Monsieur le Maire explique qu'un projet de nouvelle tranche d'assainissement Impasse de la République est à l'étude et que les demandes de subvention doivent être effectuées ce jour même (suite à l'annulation du précédent conseil faute de quorum).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Relevé topographique	630	Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB)	24500
Travaux d'assainissement	43 170	Conseil départemental 18 (CD 18)	2500
Passage caméra, test d'étanchéité et test de compactage	1200	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	9000
		Part communale	9000
Total	45000	Total	45000

Pour mener à bien ce projet, le Conseil municipal sollicite :

- Le Conseil Départemental du Cher pour un montant de subvention de 2500€ HT.
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de subvention de 24500€ HT.
- La Sous-Préfecture du Cher (DETR) pour un montant de subvention de 9000€ HT.

Mr Bulteau explique, à Mr Delas qui exprime son mécontentement considérant ne pas être informé de ces travaux, que ce dossier est au stade de projet et d'étude et que lorsqu'il sera entièrement monté, il sera communiqué à l'ensemble du conseil pour discussion et validation.

Il rappelle qu'en aucun cas les demandes de subventions n'engagent la commune dans la réalisation des travaux mais permettront une prise en charge du coût de ces éventuels travaux.

Mr Pernollet confirme à M. Delas que les contacts avec la personne propriétaire du terrain privé sur lequel doivent éventuellement les travaux ont été pris.

Mr Delas demande que le vote se fasse à bulletin secret.

Dépouillement des bulletins : Pour 7 / Contre 3 / Abstention 2

Les demandes de subventions afférentes à ce dossier seront donc faites.

Les informations diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la remise en conformité des alarmes incendie de la salle des fêtes.

Il précise, d'autre part, la transmission de la délibération concernant la composition du conseil communautaire dès le lendemain à la Préfecture.

La réunion de conseil est levée à 19 H 58.